

# Plan de lutte de l'école Jacques-Barclay

## Nos priorités

1. Diminuer la violence verbale sur la cour de récréation.
2. Augmenter le sentiment de sécurité dans le transport scolaire.
3. Diminuer la violence verbale dans l'école.

## Reconnaître l'intimidation

- ☞ Un acte de violence, avec l'intention ou non de faire du tort.
- ☞ L'inégalité des pouvoirs entre celui qui intimide et celui qui est intimidé.
- ☞ Des sentiments de détresse, dont l'impuissance, de la part de l'élève qui subit de l'intimidation.
- ☞ La répétition, la persistance de gestes agressifs.

## Mesures de prévention mises en œuvre à l'école :

- Programme d'habiletés sociales.
- Formation du personnel du service de garde, de surveillance du dîner ainsi que du personnel enseignant.
- Formation des conducteurs d'autobus par la commission scolaire.
- Système de communication entre le transport et l'école.
- Programme «la brigade scolaire».
- Tableau d'honneur.

## Mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence :

- Info-Parents
- Billets bleus / jaunes
- Tableau d'honneur

**LE SILENCE DONNE DU POUVOIR À L'AUTEUR D'ACTES D'INTIMIDATION**

## JE VEUX FAIRE UN SIGNALEMENT :

### EN PERSONNE



- À ton enseignante
- À la T.É.S.
- À la direction



### PAR COURRIEL



- Sur le site internet de l'école, sur le lien faire un signalement

### AU TÉLÉPHONE



- 514-380-8899 poste 5685

### PAR ÉCRIT



- Billet de signalement et le déposer dans la boîte à cet effet.

**JEUNESSE J'ÉCOUTE : 1-800-668-6868**

**TÉL JEUNE : 1-800-263-2266**

## Les actions prises, le soutien, les sanctions prévues et le suivi

Auteur et ses parents	Victime et ses parents	Témoins et ses parents
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec l'auteur.</li> <li>• Évaluation du niveau de gravité de l'acte.</li> <li>• Sanctions ou encadrement appliqués.</li> <li>• Information aux parents.</li> <li>• Plan d'intervention au besoin.</li> <li>• Recours aux ressources professionnelles au besoin.</li> <li>• Suivi des interventions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre avec la victime.</li> <li>• Évaluation des besoins.</li> <li>• Plan d'intervention au besoin.</li> <li>• Information aux parents adaptée à la situation.</li> <li>• Recours aux ressources professionnelles au besoin.</li> <li>• Suivi des interventions au besoin.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre du ou des témoins.</li> <li>• Évaluation des besoins.</li> <li>• Information aux parents au besoin.</li> <li>• Plan d'intervention au besoin.</li> <li>• Recours aux ressources professionnelles au besoin.</li> <li>• Suivi des interventions au besoin.</li> </ul>